



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

SOLDE de « 13% » - JE CHOISIS **FORMAPI** !

Depuis janvier 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué.

Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme soit 0.09% sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

FORMAPI est habilité à recevoir le solde de votre taxe d'apprentissage.

Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations - branches de formation.

COMMENT VERSER SA TAXE A FORMAPI ?

PARTIE 1 S'IDENTIFIER

Se connecter à www.net-entreprises.fr pour récupérer les droits d'accès

Se rendre sur la plateforme **SOLTéA**

PARTIE 2 Rechercher l'établissement : **FORMAPI**

- SIRET : 39992626000031

- Code UAI : 0212236S

- Raison sociale : FORMAPI - AGD CLUB CAMUS

PARTIE 3 Suivre la procédure !

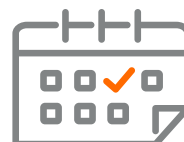
PARTIE 4 **VALIDER** votre choix !

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



L'URSSAF pour la déclaration
et le paiement des
contributions

LA PÉRIODICITÉ



DSN AVRIL 2023

UN OUTIL DÉCLARATIF UNIQUE



La **DÉCLARATION SOCIALE**
NOMINATIVE pour simplifier
les démarches

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Raison sociale si différente

SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Interlocuteur

Fonction

Téléphone

E-mail

En faveur de

FORMAPI - AGD CLUB CAMUS



BORDEREAU À RETOURNER À :

FORMAPI

Taxe 2023

19 Avenue Albert Camus

Bat A

21000 DIJON

ou

taxeapprentissage@formapi.fr

OU À RENSEIGNER EN LIGNE ICI :

<https://www.formapi.fr/taxe-dapprentissage>

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Elise THIEBLEMONT - 03 80 56 85 36 - 06 28 95 08 70 - taxeapprentissage@formapi.fr

FORMAPI - AGD CLUB CAMUS - 19 Avenue Albert Camus - Bat A - 21000 DIJON